

GENDARMERIE NATIONALE

ETAT MAJOR

Au Chef d'Etat-Major Gendarmerie Nationale.

OBJET : Visite du groupement de BUTARE.
Ref : N.d.S. n° 357/93.3.1/EM Gd du 10 avril 1991.

Le 2 mai 1991, le Lt C¹ RUELLE et le Major ROBARDEY, Conseillers Techniques auprès de l'Etat-Major de la Gendarmerie Rwandaise ont visité à Butare le siège du groupement de Gendarmerie de cette préfecture.

Reçus par le Major HABYARABATUMA accompagné du Capitaine NGENDAHIMANA, ils ont, après l'exposé du commandant de groupement, procédé à la visite des installations et du périmètre de défense et à une reconnaissance de l'emplacement envisagé pour l'implantation de la future brigade de Butaré.

Créée le 23.09.1986, date du transport du siège du groupement de la ville de Nyanza à celle de Butare, cette unité a une articulation théorique à quatre compagnies :

- une compagnie de commandement et des services,
- une compagnie d'intervention,
- deux compagnies territoriales.

Cette organisation n'a jamais été réalisée et se limite actuellement à Butare à une compagnie d'intervention, l'effectif théorique de 425 étant réduit à 151 réalisés dont 2 officiers et 6 sous-officiers.

L'activité de ce groupement de gendarmerie est entièrement consacrée au domaine militaire dans un secteur qui n'est pas opérationnel et où aucune agression extérieure n'est à déplorer depuis de nombreuses années. Les missions traditionnelles de l'arme, police judiciaire et administrative ne sont pas remplies au point qu'il n'existe même pas de brigade territoriale (les démarches entreprises depuis 3 ans pour installer cette brigade dans un local au demeurant choisi judicieusement semblent ne pas progresser pour des raisons obscures).

Plus grave encore, le jour de notre visite, un militaire de l'armée Rwandaise était en fuite avec son arme de service après avoir abattu trois civils. La gendarmerie ne participait en rien aux recherches, laissant ce soin aux chefs hiérarchiques de l'intéressé!

.../...

En fait, à Butare, les gendarmes se contentent de faire un mauvais travail de fantassin en consacrant une partie trop importante de leurs effectifs, 34 hommes en permanence, à garder militairement leur PC dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il n'est pas sérieusement menacé.

Le travail de la gendarmerie, police judiciaire et arrestation des criminels est fait par d'autres, enquêteurs du parquet ou personnels de l'armée.

Seul semble patrouiller un peloton de sécurité routière aux effectifs voisins de la trentaine, qui ne constate pas d'accident et qui ne relève pas d'infractions laissant ces deux tâches primordiales aux enquêteurs du parquet. Dès lors qu'il ne fait rien, on peut s'interroger sur l'utilité de ce peloton.

II - PROPOSITIONS.

Il est urgent de créer une véritable unité de gendarmerie à Butare et de laisser à l'armée rwandaise le soin de faire du travail d'infanterie dans une région où elle suffit largement à la tâche.

Pour cela il faut très vite :

- créer une brigade territoriale.
- créer un service judiciaire.

Le personnel nécessaire existe sur place. Il suffit de lui donner les locaux et les ordres nécessaires.

Faute de s'atteler aux missions fondamentales de l'arme et de montrer son efficacité, la gendarmerie risque de se voir cantonner dans un rôle de force d'infanterie supplétive, voire d'être purement et simplement débaptisée et rattachée à l'armée dont elle se contente de faire le travail.

L^e C¹ RUELLE
Chef DMAT Gendarmerie.



Copie à : Colonel, Chef de la Mission d'Assistance Militaire.